

Nombre de personnes présentes : 29 dont une dizaine de personnes nouvelles

INTRODUCTION :

Pascal explique le principe de fonctionnement de l'Atelier citoyen et les membres des groupes ayant réfléchi aux cinq thèmes retenus pour cette rencontre présentent rapidement le travail réalisé.

Puis les participants votent pour les deux thèmes qu'ils veulent voir aborder lors de la réunion.

Résultats :

- Vie démocratique : 14 voix
- Transports : 11 voix
- Alimentation/Agriculture : 12 voix
- Cœurs de vie : 7 voix
- Economie/social : 6 voix

DEBAT SUR LA VIE DEMOCRATIQUE

Pascal développe l'idée de démocratie participative permanente.

Intervenant n°1 : Pense qu'il est très important qu'il y ait un renvoi beaucoup plus large de l'information vers la population de Plaisance. Comment fait-on part aux Plaisançois du travail réalisé par Plaisance citoyenne et du travail à faire avec eux. Il n'y a pas assez d'écho.

Pascal cite l'exemple de la ville de Loos-en-Gohelle où le maire, Jean-François Caron, a fait appel à un professionnel dont c'est le métier d'animer la démocratie. Nous devons nous inspirer de ce qui se fait déjà ailleurs et nous appuyer sur ces retours d'expérience.

Rémi : Il faut le temps un mandat pour habituer les gens à ce fonctionnement

Christophe : c'est une question d'éducation.

Pascal : la démocratie participative allonge aussi le temps de la prise de décision, ce qui peut engendrer des frustrations. C'est un challenge. Une décision prise en 2021 peut se réaliser en 2023. Le temps administratif est très long.

Rémi : dans son entreprise précédente, qui comptait 350 salariés sur 40 sites différents en France, au bout de trois ans, ils réussissaient à prendre des décisions à 350. Il a fallu convaincre les gens qu'il n'y avait pas de piège derrière.

Floriane : à Plaisance, les gens n'ont pas l'habitude.

Rémi : Les gens sont habitués à l'autocratie. C'est le maire qui décide seul.

Un professionnel de la démocratie participative doit aller chercher les gens chez eux, surtout ceux qui ne lisent pas ou ne sont pas connectés. C'est un porte à porte permanent. Il ne faut pas d'exclus démocratiques.

Rémi rappelle sa proposition de compléter le conseil municipal (CM) élu par un conseil municipal de citoyens tirés au sort. Le CM peut s'engager, en début de session, à faire une suspension de séance pour écouter ce que les gens ont à dire.

Sophie signale l'existence du Mooc sur le municipalisme « La commune est à nous », très motivant, du livre « Ces maires qui changent tout » et du site « Communes, engagez-vous ». Il y a des exemples dans le monde entier de villes qui fonctionnent comme ça depuis 15 ans.

Intervenant n°2 : trouve qu'un CM tiré au sort est une très bonne idée.

Intervenant n°3 : encore faut-il que les gens sachent à quoi ils vont servir. Cette idée semble difficile à mettre en place.

Omer : il peut être intéressant de faire un atelier où l'on organiserait un jeu de rôle avec une partie des participants qui joueraient les élus et l'autre partie les habitants. Ces derniers poseraient des questions et les autres répondraient.

Pascal : certains partis nous proposent d'aller voir comment ça se passe dans les villes où la démocratie participative existe déjà.

Intervenant n°4 : Il faut arriver à parler à l'ensemble des électeurs et pas seulement entre nous. L'important est qu'on se mette à parler à ceux qui vont nous élire et à ceux qui vont travailler avec nous.

Johan : On arrivera à intéresser les gens en parlant de thèmes qui les concernent, comme les transports, par exemple, dont on parle tout le temps.

Intervenant n°5 : la vie démocratique n'est pas un sujet fondamental à l'extérieur du groupe, contrairement aux questions économiques et sociales sur lesquelles il faut communiquer.

Intervenant n°6 : la vie démocratique peut aussi se faire en organisant des enquêtes déposées en boîtes à lettres sur différents thèmes comme les transports.

Intervenant n°7 : j'ai déjà soutenu une équipe municipale en participant à des réunions. J'entends beaucoup parler de marketing et d'entreprise, mais je trouve que c'est un peu déplacé. Dans une collectivité comme Plaisance, nous ne sommes pas dans une entreprise de 350 personnes. Je n'ai pas eu d'information sur vos autres réunions. Vous devez balayer beaucoup plus large. Personnellement, je ne suis pas compétente, même s'il y a beaucoup de choses qui m'interpellent. Je trouve très intéressant qu'un professionnel de la vie démocratique puisse venir nous apprendre à faire remonter nos idées.

Intervenant n°8 : Je suis à Plaisance depuis 40 ans et je pense qu'il y a une vie associative très importante. Les gens ne sont pas désintéressés. Il y a du lien social.

Pascal : les experts, ce sont les habitants qui savent ce que sont les besoins de la commune. Les techniciens de la mairie sont ensuite chargés de traduire ces vœux en les réalisant dans la mesure du possible.

Floriane : on a tous des compétences diverses qui sont réunies dans la dynamique de groupe.

Intervenant n°9 : le problème est de réussir à canaliser les idées, tout le monde est légitime.

Floriane : C'est un travail de longue haleine. Nous avons commencé à faire du porte à porte.

Pascal fait remarquer que, souvent, dans les réunions publiques, on a une tribune et des chaises en face. Ici, on est en rond. C'est une autre façon de communiquer.

Jeff : nous organisons des cafés citoyens tous les samedis matin. Des gens passent nous rencontrer et nous notons leurs idées. Ils sont contents, ils se sentent concernés.

Omer : comment fait-on de la démocratie directe, quelle méthode applique-t-on, dans le cas suivant : j'ai vécu une discussion de deux groupes de parents d'élèves à l'école, dont l'un veut que les enfants mangent bio et local, et l'autre se contente du fait qu'ils aient l'estomac plein. Qui va faire l'arbitrage, y aura-t-il une sorte de référendum ?

Christophe : il y a déjà eu le cas d'une consultation des parents d'élèves, via les associations de parents d'élèves, pour la mise en place de la semaine de 4 jours ou 4 jours ½.

Pascal : il y a une question de représentativité. Il faut définir un périmètre pour prendre une décision, consulter uniquement les personnes concernées : les habitants d'une rue s'il s'agit de refaire un trottoir ou les parents d'élèves des écoles, si l'on parle des cantines.

Johan : il y a aussi la question du déficit de confiance envers les élus. Le conseil municipal citoyen peut apporter de la transparence et du contre-pouvoir.

Pascal : avant un CM, il y a des commissions, instances qui regroupent les élus et les agents municipaux, qui se réunissent pour préparer les sujets qui vont être présentés et votés. Ce fonctionnement peut être amendé à plusieurs niveaux :

- En CM avec une suspension de séance pour laisser le public intervenir
- En commission en ouvrant les réunions à des représentants non élus qui veulent donner leur avis
- Par un travail complémentaire réalisé en commission extra-municipale

Financièrement, ce fonctionnement ne coûte quasiment rien, mais il s'agit de choix très importants pour la fluidité de la vie démocratique.

Intervenant n°10 : lorsque j'ai assisté aux CM, j'ai pu constater un problème de transparence et de manque d'information du public. Aujourd'hui, même les conseillers d'opposition n'ont pas accès à toute l'info. Il y a par ailleurs des choses qu'une municipalité ne peut pas divulguer. Comment peut-on être sûr que les habitants de Plaisance vont pouvoir participer ?

Pascal : selon la loi, il y a des choses qu'on ne peut pas divulguer. Les commissions sur les appels d'offre, les achats et les salariés ne sont pas ouvertes au public. Mais les autres peuvent l'être. A noter que les préfectures sont parfois très remontées contre les décisions citoyennes.

Johan : il faut apporter une garantie de transparence de l'information

DEBAT SUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Intervenant n°1 : Escoula est allé à Pamiers pour voir comment fonctionnait les cantines avec approvisionnement locale, qu'est-ce que ça a donné ?

Pascal : aujourd'hui il y a zéro produit local dans les cantines de Plaisance. Il faut relocaliser les commandes publiques. Si l'on soutient les agriculteurs du village et qu'on leur passe commande, ça peut marcher.

Exemple à Toulouse de la société de restauration collective Eurest qui a perdu le marché car elle ne pouvait pas servir de repas bio, puis qui l'a regagné trois ans après car elle s'était organisée pour pouvoir le faire. La commune a un vrai pouvoir de choisir. Aider un agriculteur est possible pour une commune.

Rémi et Florence : un jeune agriculteur élève des poulets fermiers en plein air à Birazel, qu'il vend 8 €/kg aux CE des entreprises et aux particuliers. Travailler avec la restauration collective à 4 €/kg ne serait pas viable pour lui.

Il y a 6 agriculteurs à Plaisance, plus 1 entrepreneur de travaux agricoles, dont 5 travaillent depuis longtemps en conventionnel. Cela risque d'être long de les convaincre de passer en bio...

Floriane : peut-on aider un agriculteur à s'installer ?

Pascal : des communes l'ont fait. Il faut trouver les éco-conditionnalités à inclure dans les appels d'offre pour pouvoir s'approvisionner localement.

Rémi : c'est un chantier sur l'environnement dans son ensemble : la question se pose aussi de savoir ce qu'on fait des véhicules de la mairie, de l'arrosage des espaces verts, des terres agricoles...

Floriane : on peut aussi ne pas servir de la viande tous les jours à la cantine et rééquilibrer avec des légumineuses

Pascal : de nouveaux textes réglementaires permettent de proposer un repas sans viande à la cantine, avant c'était interdit. Concernant l'épandage de pesticides à 0 cm des maisons, la loi est en train de changer.

Intervenant n°2 : un mouvement se crée autour du « lundi sans viande »

Intervenant n°3 : oui mais il y a des enfants qui n'ont qu'un seul repas par jour, celui de la cantine, il faut qu'ils puissent y manger de la viande.

Pascal : un repas sans viande n'est pas un repas dégradé, il est quand même nourrissant

Intervenant n°4 : les sujets se croisent, vie démocratique, alimentation, économie. Si on arrive à avoir la mairie, il faudra décider certaines choses à court terme. L'appel d'offre pour les cantines aura lieu en mai 2020. Transformer les repas et les approvisionnements pour qu'ils soient bio est un travail à long terme.

Christophe : je crois beaucoup au changement par la base, notamment pour avoir une moins grande empreinte environnementale sur la planète et pour cela, il est recommandé de manger moins de viande.

Intervenant n°5 : il n'est pas question d'interdire de manger certaines choses

Intervenant n°6 : on est culpabilisé par tout, les additifs, etc.

Floriane : les enfants sont des moteurs pour nous éduquer, ils se sentent investis d'une mission et poussent leurs parents à acheter mieux.

Rémi : la question de la culpabilité est importante. La mairie doit porter un message positif pour les gens et pour l'environnement. C'est un changement fondamental. Il faut donner envie aux gens d'adhérer.

Véronique Maubec : ce serait bien de faire venir des personnes qui pourraient témoigner de ce qu'elles font dans d'autres communes, que ce soit des élus ou des citoyens.

Fin des débats : 22h30.

Sept personnes ont donné leur adresse mail pour recevoir des infos de Plaisance citoyenne, dont une a signé la charte.